2.20 Les aspects politiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Résumé

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) n'est pas seulement une opération technique. De nombreux aspects de ce processus influenceront les dynamiques politiques et seront influencés par elles. Pour comprendre les dynamiques politiques qui ont une incidence sur ces processus, il faut connaître le contexte historique et politique, les acteurs et les parties prenantes (armés et non armés) ainsi que les moteurs du conflit, y compris les aspects locaux, nationaux et régionaux qui peuvent avoir des effets les uns sur les autres et alimenter un conflit armé.

Les groupes armés se mobilisent souvent pour des raisons politiques ou en réponse à une série de revendications liées à la sécurité ou à des questions socioéconomiques ou autres. Les négociations et processus de paix permettent aux parties au conflit de mettre fin à la violence et de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il est aussi possible qu'il soit nécessaire de tenir compte des forces armées dans les accords de paix et de la part de forces armées et de groupes armés (pour ce qui est de l'aide apportée dans le cadre du processus de DDR).

Les spécialistes en matière de DDR peuvent contribuer à la médiation des accords de paix ainsi qu'au suivi et à la mise en œuvre ultérieurs des parties de ces accords qui les concernent. Ils peuvent aussi conseiller les médiateurs et les facilitateurs afin que les accords de paix contiennent des clauses réalistes en matière de DDR, que les parties aient une compréhension commune des résultats du processus de DDR et de sa mise en œuvre, et que les processus de DDR ne soient pas entrepris de manière isolée mais soient intégrés à d'autres aspects du processus de paix, étant donné que le succès de l'un renforce les autres.

Tous les accords de paix contiennent des dispositions de sécurité qui prévoient différentes formes de contrôle et de gestion de la violence, dont le redimensionnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et d'autres formes de coordination et de contrôle de la sécurité. Lorsqu'un accord de paix exige un processus de DDR, le cadre politique national de ce processus est souvent fourni par un accord de paix global visant à résoudre les problèmes politiques et de sécurité. En l'absence d'un tel accord, il est peu probable que les parties au conflit acceptent des mesures qui réduisent leur capacité d'utiliser la force militaire pour atteindre leurs objectifs. Dans un accord de paix global, il est très courant que les programmes de DDR soient liés à des clauses relatives à un cessez-le-feu et à des « dispositions finales en matière de sécurité ». Si des groupes armés ont des aspirations politiques, les chances de réussite de l'application d'un accord de paix global peuvent être améliorées si les processus de DDR sont conçus de manière à soutenir la transformation de ces groupes en entités politiques.

Les processus de DDR peuvent aussi faire suite à des accords conclus au niveau local. La situation politique locale peut être aussi importante dans le déclenchement de conflits armés que les motifs de

mécontentement envers l'État. Si les accords de paix au niveau national sont axés sur ces motifs, ils risquent de ne pas aborder ou régler les conflits locaux. Il est donc possible que les conflits se poursuivent même lorsque des accords de paix ont été signés et mis en œuvre au niveau national. Les accords de paix adoptés au niveau local peuvent prendre différentes formes : pactes de non-agression locaux entre groupes armés, accords concernant l'accès à certaines zones et accords de lutte contre la violence locale, pour ne citer que celles-ci. Les spécialistes en matière de DDR devraient déterminer s'il faut mener les processus de DDR locaux au niveau local ou si les dynamiques locales et nationales devraient être liées dans le cadre d'une démarche commune organisée autour de plusieurs volets.

Enfin, les processus de DDR peuvent aussi être entrepris en l'absence d'accords de paix. Dans ces cas, les interventions de DDR peuvent être conçues de manière à contribuer à la stabilisation, afin de rendre les avantages de la stabilité plus concrets ou de créer des environnements plus propices aux accords de paix (voir le module 2.10 des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) sur la démarche des Nations Unies en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration). Ces interventions ne devraient pas être organisées de façon réactive et au cas par cas, mais soigneusement planifiées à l'avance en appliquant une stratégie prédéfinie.

1. Portée et objectifs du module

On trouvera dans ce module, une présentation des dynamiques politiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ainsi que de la méthode utilisée pour les analyser et mieux les comprendre afin d'élaborer des processus de DDR tenant compte de la situation politique. On y aborde le rôle des spécialistes en matière de DDR dans la négociation des accords de paix locaux et nationaux, le rôle des dispositions transitoires et finales de sécurité, et la manière dont les spécialistes peuvent s'efforcer de susciter une volonté politique en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration parmi les parties au conflit. Enfin, ce module traite aussi de la transformation des groupes armés en partis politiques et des dynamiques politiques liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans les situations de conflit ouvert¹.

2. Termes, définitions et abréviations

On trouvera à l'annexe A une liste des abréviations utilisées dans le présent document. On trouvera dans le module 1.20 des IDDRS un glossaire complet de tous les termes, définitions et abréviations utilisés dans les Normes.

Dans les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration, les mots « doit », « devrait » et « peut » sont utilisés pour indiquer à quel point les normes établies doivent être appliquées. Cette utilisation est conforme au langage utilisé dans les normes et lignes directrices de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) :

- a) « doit » est utilisé soit pour viser les exigences, les méthodes ou les spécifications qui doivent être appliquées afin de se conformer à la norme (« shall » en anglais), soit pour exprimer la contrainte ou une obligation externe (« must » en anglais) ;
 - b) « devrait » est utilisé pour viser les exigences, les méthodes ou les spécifications à privilégier ;
- c) « peut » est utilisé soit pour viser une méthode ou un mode d'action possible (« may » en anglais), soit pour exprimer la possibilité ou la capacité (« can » en anglais).

3. Introduction

L'influence du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration sur le paysage politique dépend du contexte, de l'histoire du conflit et des structures et motivations des parties au conflit. Il est possible que certains groupes armés aient peu de motivations ou d'exigences politiques, alors que d'autres luttent contre l'État et cherchent à obtenir du pouvoir politique. Les conflits armés peuvent aussi être plus localisés, liés à la politique locale et à des questions telles que l'accès à la terre. Il peut aussi y avoir des interactions complexes entre les dynamiques politiques et les facteurs de conflit aux niveaux local, national et régional.

Afin de favoriser un règlement pacifique des conflits armés, les spécialistes en matière de DDR peuvent soutenir la médiation, le suivi et l'application des accords de paix. Les accords de paix adoptés au niveau local peuvent prendre de nombreuses formes : pactes de non-agression locaux entre groupes armés, accords concernant l'accès à certaines zones et accords de lutte contre la violence locale, pour ne citer que celles-ci. Les accords de paix adoptés au niveau national peuvent aussi varier, qu'il s'agisse d'accords de cessez-le-feu ou d'accords de paix globaux prévoyant l'instauration d'un système de partage du pouvoir politique. Dans ce contexte, le rôle des anciennes parties au conflit dans les institutions politiques de transition peut inclure la participation à l'administration provisoire ainsi qu'à d'autres organes ou mouvements politiques, comme la représentation dans les dialogues nationaux. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration peuvent soutenir ce processus, notamment en contribuant à démilitariser la politique et à transformer les groupes armés en partis politiques.

Le processus de DDR n'est pas seulement une opération technique : de nombreux aspects de ce processus influenceront les dynamiques politiques et seront influencés par elles. Les groupes armés peuvent, par exemple, refuser de se désarmer et de se démobiliser tant qu'ils ne sont pas sûrs que leurs revendications politiques seront satisfaites. Le fait de contrôler les processus de DDR peut constituer une position politique puissante et, par conséquent, des groupes ou des personnes peuvent tenter de manipuler ces processus à des fins politiques. De plus, au cours d'un conflit, les groupes armés peuvent obtenir des moyens politiques et remettre en question les systèmes et structures politiques établis, prendre d'autres dispositions politiques ou assumer des fonctions habituellement réservées à l'État, notamment en tant que prestataires de services de sécurité. Les mesures visant à démanteler les groupes armés peuvent ouvrir la voie au retour de l'État dans des lieux dont il était auparavant absent et avoir ainsi une incidence importante sur les conditions de sécurité et l'environnement politique.

Les limites politiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration doivent aussi être prises en compte. Les processus intégrés de DDR peuvent faciliter le dialogue avec les groupes armés mais n'auront que des effets limités si des efforts parallèles ne sont pas entrepris pour apporter une réponse aux motifs ayant poussé ces groupes à se mobiliser, à leurs préoccupations actuelles et futures en matière de sécurité, et à leurs attentes pour l'avenir. Pour surmonter ces limites politiques, il faut reconnaître les liens étroits qui existent entre les processus de DDR et d'autres aspects d'un processus de paix, notamment des accords politiques plus larges, la justice transitionnelle et la réconciliation, ainsi que les activités de consolidation de la paix, qui sont indispensables à l'instauration d'une paix durable. Il est important de noter que les accords de paix au niveau national peuvent ne pas être adaptés au règlement des conflits locaux ou régionaux en cours, et que les spécialistes en matière de DDR devront élaborer des stratégies et sélectionner des outils liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration adaptés à chaque niveau.

4. Principes directeurs

On trouvera dans le module 2.10 des IDDRS sur la démarche des Nations Unies en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration les grands principes qui guident tous les aspects des processus de DDR. La présente section décrit comment ces principes s'appliquent à la dynamique politique de DDR :

4.1 Priorité à la dimension humaine

On adoptera une approche axée sur la personne humaine, en tenant compte avec tact des besoins et de la situation de toutes les parties prenantes (gouvernement, opposition armée et non armée, population et communauté internationale), et en s'efforçant de les comprendre et d'y répondre.

4.2 Prise en compte des questions de genre et inclusivité

Les processus de DDR doivent tenir compte des questions de genre et être inclusifs ; les dimensions de genre des processus de paix et du règlement des conflits ne doivent être oubliées à aucune étape. Les spécialistes en matière de DDR doivent promouvoir une réelle égalité des genres pendant et après les conflits et faire en sorte que les expériences diverses des femmes soient pleinement intégrées dans tous les processus d'instauration et de consolidation de la paix, de rétablissement de la paix et de reconstruction.

4.3 Flexibilité, responsabilité et transparence

La responsabilité, la transparence et la flexibilité doivent être assurées non seulement pour que les parties prenantes respectent leurs engagements, mais aussi pour que le processus élaboré soit adapté au contexte dans lequel il doit être mis en œuvre.

4.4 Intégration

Il est essentiel d'encourager l'unité d'effort dans l'analyse, la conception et la mise en œuvre de processus de DDR tenant compte des dimensions politiques. On doit commencer par veiller à ce que les personnes qui négocient un accord de paix soient correctement conseillées afin de parvenir à des accords solides sur le plan technique et d'intégrer les processus de DDR à d'autres éléments connexes du processus de paix.

5. Comprendre et analyser les dynamiques politiques du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

5.1 Considérations liées au contexte

Pour comprendre les dynamiques politiques des processus de DDR, il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie du contexte. Dans les missions, ces analyses sont conduites par les opérations de paix, les missions politiques spéciales ou les bureaux des Nations Unies. En dehors des missions, l'analyse contextuelle fait partie intégrante du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Dans les missions et en dehors, l'analyse des dynamiques politiques d'un processus de DDR n'est qu'un élément d'une analyse plus large de la situation. Elle peut donc être liée à l'analyse des conflits et du développement ou à d'autres analyses qui sont demandées ou obligatoires dans le système des Nations Unies. Les sections ci-dessous portent plus particulièrement sur l'analyse contextuelle des dynamiques politiques des processus de DDR. Ce type d'analyse devrait examiner les facteurs suivants :

5.1.1 Le contexte politique et historique

Pour comprendre les dynamiques politiques qui influencent les processus de DDR, il faut connaître le contexte historique et politique. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un résumé des facteurs à prendre en compte.

Tableau 1 : Facteurs influençant les processus de DDR

Quelles sont la genèse et l'histoire du conflit ? Quels ont été les efforts de paix et les processus de DDR menés par le passé, et quels en ont été les résultats ? Qui sont les facteurs de cohésion et de division, et qui sont leurs partisans ? Quelles sont les dimensions du conflit qui sont liées à la politique, à l'ethnicité, à la religion, au genre ou à d'autres éléments ? Quelles attentes ces dimensions suscitent-elles et comment influencent-elles les perceptions en matière de DDR, y compris au sein de la communauté internationale et des donateurs ?

	• Quels enseignements peuvent être tirés des processus antérieurs et appliqués à un nouveau processus de paix et de DDR?
Contexte	 De quel type de conflit s'agit-il ? (sécessionniste, interétatique, intraétatique) S'il s'agit d'un conflit intraétatique, quel est le rôle des acteurs extérieurs dans le conflit ? Quels étaient ou sont les principaux intérêts de ces acteurs extérieurs ? Comment le conflit est-il mené (type de guerre par exemple) ? Comment le conflit s'est-il terminé (par exemple, règlement négocié, victoire militaire) ? Les raisons de se battre ont-elles reçu une réponse totale ou partielle à la suite du conflit ?
Structures	 Quelles sont les structures politiques et militaires en place ? Quelle est la solidité de ces structures ? Comment les forces et groupes armés s'intègrent-ils à ces structures ou se voient-ils intégrer ces structures ? Quelles nouvelles structures peuvent être mises en place dans le cadre du processus de paix et quel rôle y joueront les parties au conflit ? Quel est leur rôle ou leur influence dans le processus de DDR ?
Aspirations	 Quelles sont les aspirations politiques ou autres des forces et groupes armés ? Comment envisagent-ils leur avenir politique après le conflit ? Quelles mesures ont été prises dans l'accord de paix pour en tenir compte (par exemple : dispositions relatives au partage du pouvoir, dévolution du pouvoir aux régions, reconnaissance des groupes minoritaires, etc.) ? Ont-ils un programme politique ?
Opérations	 Comment l'environnement politique et le processus de paix affectent-ils le désarmement, la démobilisation et la réintégration ? Quels sont les mouvements signataires qui participeront au processus de DDR et quels sont les groupes non signataires qui resteront en dehors de ce processus ?
Éléments internes	 Quelle est la dynamique interne de chacun des groupes et forces armés ? Comment sont-ils organisés et structurés (commandement et contrôle, règles d'engagement, etc.) ? Qui sont leurs dirigeants? Quelle est leur composition pour ce qui est de l'ethnicité, de la religion, du genre ou d'autres dimensions ? Sont-ils divisés en factions ? Qui représentent-ils et quelle est la légitimité de cette représentation ? Quelles sont leurs idéologies, leurs valeurs politiques, leurs attitudes, leurs normes et leur culture ? Quelles sont leurs aspirations politiques possibles ou déclarées ? Quelles relations entretiennent-ils avec les acteurs ou organes politiques existants ? Quelles sont leurs sources de revenus ? De quel soutien national et international disposent-ils ?
Transformation	 Comment les spécialistes en matière de DDR doivent-ils prendre en compte la transformation des groupes armés (en associations civiles, partis politiques ou groupes de pression, par exemple) ? L'accord de paix contient-il des dispositions à ce sujet ? Existe-t-il des approches qui pourraient contribuer à cette transformation ?

• En quoi cette transformation va-t-elle influencer la situation politique nationale et locale et comment sera-t-elle perçue par les autres acteurs politiques, y compris le Gouvernement ?

5.1.2 Structures et motivations des forces et groupes armés

Les structures et les motivations des forces et groupes armés devraient être évaluées. On devrait cependant garder à l'esprit que ces structures et motivations peuvent varier dans le temps et aux niveaux individuel et collectif. Par exemple, certaines personnes peuvent avoir rejoint des groupes armés pour des raisons d'opportunisme plutôt que pour des objectifs politiques. Certaines personnes opportunistes peuvent se politiser progressivement ou, à l'inverse, celles qui ont des motivations politiques peuvent devenir plus opportunistes. Pour élaborer un processus de DDR efficace, il faut comprendre ces motivations différentes et changeantes. De plus, les motifs affichés par les parties au conflit et leurs membres peuvent différer considérablement de leurs motivations réelles ou être contraires au droit et aux principes internationaux.

Comme il est expliqué plus en détail dans l'annexe B, on peut trouver parmi les motifs potentiels un ou plusieurs des éléments suivants :

- **Motivation politique :** chercher à imposer ou à protéger un système politique, une idéologie ou un parti.
- **Motivation sociale :** chercher à faire évoluer le statut social, les rôles ou les rapports de force, la discrimination et la marginalisation.
- Motivation économique : recherche d'une redistribution ou d'une accumulation des richesses, souvent associée à une adhésion visant à échapper à la pauvreté et à subvenir aux besoins de la famille
- Motivation liée à la sécurité : chercher à protéger une communauté ou un groupe d'une menace réelle ou perçue.
- Motivation culturelle ou spirituelle : chercher à protéger ou à imposer des valeurs, des idées ou des principes.
- Motivation religieuse: chercher à promouvoir des valeurs, des coutumes et des idées religieuses.
- Motivation matérielle : chercher à protéger des ressources matérielles.
- **Motivation opportuniste :** chercher à tirer parti d'une situation pour atteindre l'un des objectifs ci-dessus.

Il est important d'entreprendre une analyse approfondie des forces et groupes armés afin de mieux comprendre les groupes ciblés par les opérations de DDR et de concevoir des processus de DDR qui maximisent l'adhésion politique. L'analyse des forces et groupes armés devrait comprendre les éléments suivants :

■ **Dirigeants :** sans oublier les dirigeants ou structures politiques associés (voir ci-dessous) et les autres personnes susceptibles d'avoir une influence sur les parties au conflit. L'analyse devrait prendre en compte les acteurs extérieurs, dont les éventuels soutiens étrangers, mais aussi les

dirigeants en exil ou d'autres personnes susceptibles d'exercer un contrôle sur les groupes armés. On devrait aussi vérifier quel est le niveau de contrôle exercé sur les combattants par leurs chefs et dans quelle mesure ceux-ci sont représentatifs du groupe. Le contrôle et la représentativité peuvent tous deux évoluer dans le temps.

- Dynamique interne du groupe : sans oublier l'équilibre entre les branches politique et militaire d'une organisation, les interactions entre les membres importants ou les factions d'une force ou groupe armé et la manière dont ils influencent le comportement de l'organisation, les schémas de conflit interne et la fragmentation potentielle, la présence de combattantes ou de femmes associées à des forces ou groupes armés, les normes de genre dans le groupe, ainsi que l'existence et l'omniprésence de la violence sexuelle.
- Dirigeants et structures politiques connexes: il s'agit notamment de savoir si les parties au conflit ont une branche politique distincte ou s'il s'agit de mouvements politico-militaires intégrés, et dans quelle mesure cela détermine leur programme. Les femmes participent-telles aux structures politiques et, si oui, dans quelle mesure ? Les groupes armés ayant des structures politiques distinctes ou un historique d'engagement politique avant le conflit ont parfois mieux réussi à se transformer en partis politiques, même si ce potentiel peut s'éroder au cours d'un conflit prolongé.
- Chefs religieux associés: des chefs ou des dignitaires religieux sont-ils associés aux groupes armés? Quel rôle pourraient-ils jouer dans les négociations de paix? Ont-ils une influence sur les parties au conflit et comment peuvent-ils contribuer à façonner l'issue des efforts de paix?
- Liens avec la base: un groupe armé donné est-il proche d'une base politique ou d'une population, et en quoi ces liens influencent-ils le groupe? Cet appui a-t-il été affaibli par le recours à certaines tactiques ou mesures (atrocités criminelles par exemple), ou le groupe armé sera-t-il influencé par la répression de sa base? Les efforts visant à démobiliser les combattants affecteront-ils les relations du groupe armé avec sa base ou le pousseront-ils à changer de tactique, par exemple en renonçant à la violence pour mobiliser une base politique qui la rejetterait autrement?
- Liens avec les élites locales, nationales et régionales: y compris les individus ou groupes influents qui ont de l'influence sur les forces et groupes armés. Il peut s'agir d'hommes d'affaires ou de communautés, de chefs religieux ou coutumiers ou d'institutions telles que des syndicats ou des groupements culturels. La diaspora peut aussi être un acteur important, apportant un soutien politique et économique aux populations et aux groupes armés.
- Appui extérieur: existe-t-il des acteurs ou des réseaux régionaux ou internationaux plus larges qui apportent un soutien politique et financier aux groupes armés, notamment en raison d'intérêts géopolitiques? Il peut s'agir d'États qui apportent un soutien, de la diaspora ou d'exilés politiques, de réseaux criminels transnationaux ou d'une affiliation idéologique ou sous forme de « franchise » avec des groupes armés étrangers, souvent extrémistes.

5.1.3 Issues des conflits

La façon dont un conflit se termine peut influencer la dynamique politique du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les scénarios suivants devraient être pris en compte :

- Un vainqueur clair: se traduit généralement par une « paix des vainqueurs », dans laquelle le vainqueur peut « imposer » des exigences à la partie ayant perdu. Cela peut signifier que les structures armées du vainqueur sont préservées, tandis que la partie ayant perdu sera la cible des opérations de DDR. La réintégration des combattants vaincus peut revêtir une importance moindre et la stigmatisation des ex-combattants ou des personnes anciennement associées à une force ou groupe armé (y compris les enfants associés à des forces ou groupes armés et les femmes associées à des forces ou groupes armés) est aggravée par l'appartenance à un groupe vaincu, ce qui entraîne une marginalisation, une exclusion et une discrimination accrues. Le groupe victorieux peut chercher à dominer les nouvelles structures de sécurité.
- Un processus négocié: au niveau national, il s'agit de la forme la plus courante de règlement des conflits; elle aboutit souvent à un accord de paix global qui tient compte des dimensions politiques d'un conflit et peut inclure des dispositions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (ce qui est considéré comme une condition préalable à un programme de DDR). Les processus négociés peuvent aussi déboucher sur des accords de paix au niveau local, qui peuvent être suivis d'outils liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration tels que la lutte contre la violence locale et la gestion transitoire des armes et des munitions ou l'aide à la réintégration. Les processus de DDR qui découlent de négociations (locales ou nationales) ont plus de chances d'être acceptés par les parties au conflit. Toutefois, à moins de bénéficier de conseils d'experts, les clauses relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration contenues dans ces accords peuvent s'avérer irréalistes.
- Paix partielle: dans certains conflits, la multiplicité des groupes armés peut conduire à des processus de paix qui ne sont pas totalement inclusifs, certains groupes armés étant exclus de l'accord ou refusant de le signer. Cela peut dissuader les groupes armés signataires de se désarmer et de démobiliser leurs membres par crainte pour leur sécurité et celle de la population qu'ils représentent, par crainte de perdre des territoires au profit d'un groupe armé non signataire ou s'ils ne sont pas sûrs de la manière dont leur position politique pourrait être affectée si d'autres groupes armés finissent par rejoindre le processus de paix.

5.1.4 Dynamiques locales, nationales, régionales et internationales

Les accords de paix au niveau national ne mettent pas toujours fin à la violence à l'échelon local. Les enjeux locaux – à l'échelon de l'individu, de la famille, du clan, de la municipalité, de la collectivité, du district ou du groupe ethnique – sont susceptibles, au moins en partie, d'alimenter la violence. Certaines manifestations de violence localisées, telles que des affrontements entre rivaux pour des positions d'autorité coutumière entre deux clans, nécessiteront principalement des solutions locales. Toutefois, d'autres types de conflits armés localisés peuvent être intrinsèquement liés au niveau national et se prêter davantage à une intervention du haut vers le bas. Un exemple serait la

concurrence pour les rôles politiques au niveau sous-fédéral ou au niveau du district. L'expérience montre que les interventions internationales négligent souvent la médiation locale et le règlement des conflits, et sont plutôt axées sur les clivages au niveau national. Toutefois, dans de nombreux cas, une combinaison de mécanismes locaux et nationaux de règlement des conflits ou des litiges, y compris les mécanismes traditionnels, peut s'avérer nécessaire. C'est pour cette raison que les dynamiques politiques locales devraient être évaluées.

Outre ces dynamiques locales et nationales, les spécialistes en matière de DDR devraient aussi comprendre et prendre en compte les causes et les dynamiques de conflit transfrontalières et transnationales, y compris leurs dimensions de genre, ainsi que les interdépendances des groupes armés avec les acteurs régionaux. Dans certains cas, les groupes armés étrangers peuvent recevoir le soutien d'un pays tiers, avoir des bases de l'autre côté d'une frontière ou trouver des recrues et des appuis dans des populations présentes de part et d'autre d'une frontière. Ces contextes nécessitent souvent des approches visant à rapatrier les combattants étrangers et les personnes associées à des groupes armés étrangers. Ces programmes devraient s'accompagner d'une aide à la réintégration dans le pays d'origine de l'ex-combattant(e) (voir aussi le module 5.40 des IDDRS sur les mouvements transfrontaliers de population).

Les dimensions régionales peuvent aussi supposer la présence de forces régionales ou internationales opérant dans le pays. Leur influence sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration devrait être évaluée, et il peut s'avérer nécessaire de gérer la convergence des efforts de DDR et des opérations militaires en cours contre les mouvements non signataires. Les processus de DDR sont volontaires et ne doivent pas être confondus avec les opérations anti-insurrectionnelles ou utilisés pour atteindre des objectifs de lutte contre les insurrections.

Le conflit peut aussi avoir des liens internationaux au-delà de la région immédiate. Il peut s'agir de conflits par adversaires interposés, d'intérêts économiques ou d'un soutien politique à un ou plusieurs groupes, ainsi que de liens avec des réseaux de criminalité organisée. Les personnes concernées peuvent avoir des intérêts propres à protéger dans le conflit et peuvent favoriser une partie plutôt qu'une autre, ou un résultat en particulier. Les processus de DDR ne traitent généralement pas ces facteurs directement, mais leur succès peut être influencé par la nécessité d'ouvrir un dialogue politique ou autre avec ces acteurs externes.

5.1.5 DDR dans des contextes de conflit ou de groupes armés multiples

Comme indiqué dans le module 2.10 des IDDRS sur la démarche des Nations Unies en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, on peut mener des processus intégrés de DDR même pendant un conflit. Dans ces contextes, les spécialistes en matière de DDR devront évaluer la manière dont leurs interventions peuvent influencer les dynamiques politiques locales, nationales, régionales et internationales. Par exemple, l'exécution des projets de lutte contre la violence locale contribuera-t-elle à la restauration et à la revitalisation de l'administration locale (en sommeil) (voir le module 2.30 des IDDRS sur la lutte contre la violence locale) ? Les interventions locales auront-elles une incidence sur les dynamiques politiques uniquement au niveau local ou également au niveau national ?

Dans les situations de conflit, les spécialistes en matière de DDR devraient aussi évaluer les dynamiques politiques créées par la présence de plusieurs groupes armés. Les situations complexes faisant intervenir plusieurs groupes armés peuvent créer une pression supplémentaire pour faire aboutir un accord de paix (y compris au moyen d'un processus de DDR réussi et de la transformation des groupes armés en partis politiques) si cela constitue un exemple et une incitation pour d'autres groupes armés à s'engager dans une solution négociée.

6. Favoriser l'appui politique au processus de DDR

Les gouvernements et les groupes armés sont des acteurs clés des processus de paix. Malgré cela, l'engagement de ces parties ne peut être considéré comme acquis et des mesures devraient être prises pour renforcer leur appui au processus de DDR. Il sera important d'envisager différentes options et approches à chaque étape du processus de DDR afin que les étapes suivantes soient politiquement acceptables et donc plus susceptibles d'être attractives pour les parties. Si le soutien politique au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration est insuffisant, l'efficacité du processus peut être compromise. Afin d'encourager la volonté politique en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, les facteurs suivants devraient être pris en compte :

6.1 Les aspirations politiques des groupes armés

Il est possible que l'une des demandes phares des groupes soit de participer à la vie politique en temps de paix, et la possibilité de le faire peut être utilisée comme une incitation à conclure un accord de paix. Si les groupes armés, les forces armées ou les gouvernements de guerre doivent participer au processus politique, ils devraient se transformer en entités capables d'opérer dans une administration politique ou un système électoral de transition.

Les dirigeants peuvent être réticents à abandonner leur commandement et à perdre ainsi leur base politique avant d'être en mesure d'intégrer un parti politique capable de réabsorber cet électorat. Dans le même temps, ils peuvent hésiter à abandonner leurs structures de guerre tant qu'ils ne sont pas sûrs que les dispositions politiques d'un accord seront appliquées.

Les processus de DDR devraient tenir compte des motivations politiques des parties. Cela peut rassurer les groupes armés en leur montrant qu'ils peuvent conserver la capacité de poursuivre leurs objectifs politiques par des moyens pacifiques et qu'ils peuvent donc démanteler leurs structures militaires en toute sécurité.

La démilitarisation de la politique et des institutions après un conflit n'entre pas dans le mandat des spécialistes en matière de DDR, mais les processus de DDR ne devraient pas ignorer les aspirations politiques des groupes armés et de leurs membres. Ces aspirations peuvent inclure la participation à la vie politique par le vote, l'adhésion à un parti politique qui représente leurs idées et leurs objectifs, ou la candidature à des élections.

Pour certains groupes armés, la participation à la vie politique peut passer par la transformation en parti politique, la fusion ou l'alignement avec un parti existant, ou la candidature d'anciens membres à des élections.

La transformation d'un groupe armé en parti politique peut sembler incompatible avec l'objectif de démanteler les structures militaires et de briser leurs chaînes de commandement et de contrôle, un parti politique étant susceptible de chercher à s'appuyer sur les structures de commandement de guerre. Les spécialistes et les dirigeants politiques doivent tenir compte des effets d'un processus de DDR visant à démanteler et à briser les structures d'un groupe armé qui souhaite devenir un parti politique. On devrait se demander si le processus de DDR prévu pourrait favoriser ou entraver cette transformation et si cela pourrait soutenir ou compromettre le processus de paix au sens large. Il se peut que les processus de DDR doivent être adaptés en conséquence.

6.2 Garantir des dispositions adaptées au processus DDR dans les accords de paix

Les clauses relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration figurant dans les accords de paix devraient être réalistes et adaptées au contexte. Dans les accords de paix globaux, la norme est d'inclure un engagement à entreprendre un programme de DDR. Les détails, y compris les dispositions concernant les combattantes, les femmes associées à des forces ou groupes armés et les enfants associés à des forces ou groupes armés, sont généralement élaborés ultérieurement dans le descriptif du programme national de DDR. Les accords de paix conclus au niveau local ne prévoiront pas nécessairement un programme de DDR, mais peuvent comprendre une série d'outils liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration tels que la lutte contre la violence locale et la gestion transitoire des armes et des munitions (voir le module 2.10 des IDDRS sur la démarche des Nations Unies en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration). Il est recommandé d'éviter d'inclure des dispositions particulières concernant les droits des membres des forces et groupes armés (voir le module 2.40 des IDDRS sur la réintégration en tant qu'élément de la pérennisation de la paix).

Quel que soit le type d'accord de paix, les médiateurs et les signataires devraient avoir une compréhension minimale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et notamment des conditions préalables et principes d'un processus de DDR tenant compte des questions de genre et adapté aux enfants (voir le module 2.10 des IDDRS sur la démarche des Nations Unies en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration). Le cas échéant, ils devraient faire appel à des experts en DDR pour renforcer les capacités et les connaissances de tous les acteurs concernés et pour les conseiller dans la négociation de dispositions pertinentes et réalistes en matière de DDR.

6.3 Élaborer et garantir des processus de DDR intégrés

Dans certains cas, les processus intégrés de DDR devraient être étroitement liés à d'autres parties d'un processus de paix. Par exemple, les programmes de DDR peuvent être liés à la réforme du secteur de la sécurité et à la justice transitionnelle (voir le module 6.10 des IDDRS sur le processus de DDR et la réforme du secteur de la sécurité et le module 6.20 des IDDRS sur la justice transitionnelle et le processus de DDR). Si ces autres activités ne sont pas clairement définies, les signataires ne peuvent pas décider de leur participation au processus de DDR en étant pleinement au fait des choix qui s'offrent à eux et risquent de bloquer le processus. Les donateurs et autres partenaires peuvent aussi

trouver difficile de soutenir les processus de DDR lorsqu'il y a beaucoup d'inconnues. Il est donc important de veiller à ce que les parties prenantes disposent d'un cadre minimum d'entente et d'accord sur les autres activités connexes, car cela influencera leur décision de participer ou non à un processus de DDR.

Les informations sur les activités associées sont habituellement prévues dans un accord de paix global. Cependant, dans le cas contraire, l'incitation à désarmer et démobiliser les forces ainsi que le manque de certitude sur des questions fondamentales telles que la justice, la sécurité et l'intégration, peuvent saper la confiance dans le processus. Dans ces cas, il faudrait évaluer les possibilités et les risques de démarrer ou de retarder un processus de DDR, et les conséquences doivent être clairement présentées aux dirigeants des Nations Unies qui auront à se prononcer sur la question. S'il est décidé de reporter un programme, les donateurs et les organes budgétaires doivent être tenus informés.

Il se peut aussi qu'il soit nécessaire d'associer le règlement du conflit aux niveaux local et national à la médiation, afin que l'un ne nuise pas à l'autre.

6.4 Dégager une compréhension commune du processus de DDR

Même s'il n'est pas forcément nécessaire que les parties en négociation connaissent les détails d'un processus de DDR lorsqu'elles signent un accord de paix, elles devraient partager une interprétation des principes et résultats du processus et de la façon dont il sera exécuté.

Il est important que les parties à un accord de paix aient une compréhension commune de ce que le processus de DDR représente, notamment pour ce qui concerne les dimensions de genre et les besoins et protections pour les enfants. Il se peut que ce ne soit pas toujours le cas, notamment si les parties prenantes n'ont pas toutes eu les mêmes possibilités de s'informer sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Tel est le cas en particulier des groupes difficiles d'accès pour des raisons de sécurité ou de géographie, ou des groupes considérés comme « inaccessibles » en raison de leur idéologie. Il peut s'avérer nécessaire de renforcer les capacités des parties afin d'atteindre un niveau de connaissances équilibré et de dégager une compréhension commune du processus, avant qu'il ne soit possible d'ouvrir un dialogue constructif sur le processus de DDR. Dans les contextes dans lesquels les processus de DDR ont été mis en œuvre par le passé, cet historique peut affecter les perceptions quant aux activités futures en matière de DDR et il pourrait s'avérer nécessaire de revoir les attentes, de les gérer et de clarifier les différences entre ce qui a été fait et ce qui est prévu.

Le renforcement des capacités et la mise à disposition d'une expertise s'appliquent à l'équipe de médiation et aux partisans internationaux du processus de paix (envoyés, médiateurs, facilitateurs, soutiens et donateurs) qui doivent avoir accès à des experts qui peuvent les aider à élaborer des dispositions appropriées en matière de DDR.

6.5 Assurer un appui politique au processus de DDR

Les acteurs internationaux, dont les Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes concernées doivent comprendre la nécessité de soutenir politiquement les processus de DDR. Ils

doivent aussi veiller à ce que les accords conclus répondent aux demandes des parties, soient équitables et applicables, et créent un environnement favorable au processus de DDR.

Les donateurs et les organes budgétaires des Nations Unies devraient comprendre que le processus de DDR est long et coûteux. Il est crucial mais n'est qu'un élément d'une stratégie politique et de consolidation de la paix plus large. Les objectifs et les attentes liés aux processus de DDR doivent donc être réalistes. Un engagement partiel à cet égard ne suffit pas à rendre un processus de DDR durable et peut être préjudiciable. L'appui apporté doit prendre en compte les circonstances difficiles dans lesquelles le processus de DDR est mis en œuvre et la nécessité d'attendre parfois que les conditions soient réunies pour le lancer et faire en sorte que le financement et le soutien sont disponibles pour un processus à long terme. Cependant, des pressions sont souvent exercées pour dépenser les fonds alloués même lorsque les conditions nécessaires au processus ne sont pas réunies. Cette pression financière devrait être mieux comprise, et les règles et réglementations budgétaires ne devraient pas précipiter le lancement prématuré d'un processus de DDR, ce qui ne ferait qu'en compromettre le succès.

7. Médiation de paix et DDR

Les processus de DDR sont souvent précédés d'une période de négociation et de l'élaboration d'un accord de paix.

7.1 Accords de paix locaux

Les accords de paix locaux peuvent prendre de nombreuses formes différentes et inclure des pactes de non-agression locaux entre les groupes armés, des accords concernant l'accès à des zones définies, des accords de lutte contre la violence locale et une aide à la réintégration pour les personnes ayant quitté les groupes armés. Ces accords locaux peuvent parfois faire partie d'une stratégie de paix plus large. Des acteurs très variés peuvent participer à la négociation de ces accords, notamment des comités locaux de médiation informels, des comités locaux de paix et de réconciliation établis par les autorités, des acteurs religieux, des organisations non gouvernementales et les Nations Unies. Les capacités locales pour la paix devraient aussi être évaluées et utilisées dans les processus de paix et de médiation.

7.2 Cessez-le-feu préliminaires et accords de paix globaux

Deux types d'accords sont généralement négociés au cours d'un processus de paix au niveau national : les cessez-le-feu préliminaires et les accords de paix globaux.

7.2.1 Cessez-le-feu préliminaires

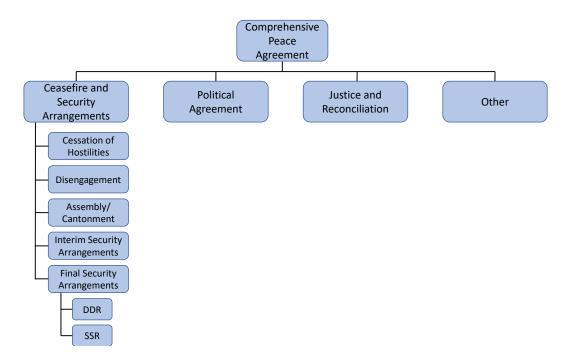
Dans certains cas, il est possible de convenir de cessez-le-feu préliminaires avant de conclure un accord final. Ces mesures visent à créer un environnement plus propice aux discussions. Les dispositions relatives au processus de DDR ne sont pas prévues dans ces accords.

7.2.2 Accords de paix globaux

Les programmes de DDR résultent souvent d'un accord de paix global qui cherche à régler les problèmes politiques et sécuritaires. En l'absence d'un tel accord, il est peu probable que les parties au conflit acceptent des mesures qui réduisent leur capacité d'utiliser la force militaire pour atteindre leurs objectifs.

Comme le montre la figure 1 ci-dessous, les accords de paix globaux comprennent généralement plusieurs chapitres ou annexes traitant de différentes questions de fond.

Figure 1 : Dispositions en matière de sécurité et autres questions traitées dans le cadre d'un accord de paix global



English	French
Comprehensive Peace Agreement	Accord de paix global
Ceasefire and Security Arrangements	Cessez-le-feu et mesures de sécurité
Cessation of hostilities	Fin des hostilités

Disengagement	Désengagement
Assembly/Cantonment	Rassemblement/Cantonnement
Interim Security Arrangements	Dispositions transitoires de sécurité
Final Security Arrangements	Dispositions finales en matière de sécurité
DDR	DDR
SSR	Réforme du secteur de la sécurité
Political Agreement	Accord politique
Justice and Reconciliation	Justice et réconciliation
Other	Autre

Les trois premières activités de la rubrique « Cessez-le-feu et mesures de sécurité » font généralement partie du processus de cessez-le-feu. Le cantonnement des forces, en particulier lorsque les zones de cantonnement sont aussi utilisées pour des activités de DDR, est généralement le lien entre le cessez-le-feu et les « dispositions finales en matière de sécurité » qui comprennent le processus de DDR et la réforme du secteur de la sécurité (voir section 7.5).

Dans le cadre des cessez-le-feu, il est généralement demandé aux parties de communiquer, à des fins de suivi, une liste, idéalement ventilée par sexe, comprenant des informations sur la présence de femmes associées à des forces ou groupes armés, d'enfants associés à des forces ou groupes armés, de personnes enlevées, etc. Cette déclaration peut donner des informations de planification importantes pour les spécialistes en matière de DDR, et, dans certains cas, les accords négociés peuvent stipuler le nombre déclaré de personnes de chaque mouvement qui sont censées participer à un processus de DDR. De même, le rassemblement ou le cantonnement des forces peut être l'occasion de lancer des activités de désarmement et de démobilisation dans les zones de rassemblement ou, au minimum, de fournir des informations et de procéder à un enregistrement préliminaire du personnel à des fins de planification. Les informations communiquées devraient toujours inclure des messages sur la possibilité, pour les femmes, de participer aux programmes de DDR et les encourager à s'inscrire.

Les discussions sur le désengagement et le retrait des troupes peuvent fournir des informations sur le lieu où le processus est susceptible de se dérouler, le nombre de personnes concernées et les types et quantités d'armes et de munitions présentes.

Outre les dispositions en matière de sécurité, le rôle des groupes armés dans les institutions politiques provisoires est généralement défini dans les chapitres politiques d'un accord de paix global. Si des systèmes de partage du pouvoir politique sont mis en place immédiatement après un conflit, la composition de ces organes sera négociée dans le cadre d'un accord de paix. Les gouvernements de transition doivent faire face à des questions et à des processus critiques résultant du conflit, y compris, dans de nombreux cas, le processus de DDR. Ce sont également ces organes qui peuvent être chargés de jeter les bases de structures politiques à plus long terme, souvent grâce à des activités telles que la révision de constitutions, la tenue de dialogues politiques nationaux et l'organisation d'élections. Lorsque ces acteurs ont aussi un rôle à jouer en matière de sécurité, celui-ci peut être établi dans les chapitres d'un accord de paix global portant sur la politique ou la sécurité.

Les rôles politiques peuvent prévoir la participation à l'administration intérimaire à tous les niveaux (gouvernement central et autorités régionales et locales) ainsi qu'à d'autres organes ou

mouvements politiques (représentation dans les dialogues nationaux par exemple). Les domaines de sécurité à prendre en compte pourraient inclure la sécurité qui doit être assurée pour les acteurs politiques; il s'agit généralement de créer des unités de protection pour les hommes politiques, souvent issus des rangs de leurs combattants. La mise en place de systèmes de sécurité provisoires qui intégreront des éléments des forces et groupes armés (voir section 7.5.1) peut aussi être prévue.

7.3 Appui à la médiation dans le cadre du processus de DDR

En tant que membres des équipes d'appui à la médiation ou du personnel des missions jouant un rôle consultatif auprès du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général ou du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général, les spécialistes en matière de DDR peuvent donner des conseils sur la manière d'aborder les questions de DDR avec les forces et les groupes armés et contribuer à la conclusion d'accords. En dehors des missions, les conseillers pour la paix et le développement déployés auprès du Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies jouent un rôle clé en conseillant le (la) Coordonnateur(trice) résident(e) et le gouvernement sur la manière de dialoguer et de traiter avec les groupes armés. Les spécialistes en matière de DDR affectés aux équipes d'appui à la médiation des Nations Unies peuvent aussi rédiger des dispositions relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans les cessez-le-feu, les accords de paix locaux et les accords de paix globaux, et faire des propositions quant à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus de DDR.

Outre la participation des différentes parties au conflit, les Nations Unies devraient aussi soutenir la participation de la société civile aux négociations de paix, en particulier les femmes, les jeunes et d'autres personnes traditionnellement exclues des pourparlers de paix. La participation des femmes (à la médiation et aux négociations) peut élargir l'éventail des acteurs nationaux associés à un processus de paix, ce qui renforce sa légitimité et sa crédibilité. Le point de vue des femmes apporte aussi une compréhension différente des causes et conséquences des conflits, ce qui permet de formuler des propositions plus complètes et potentiellement plus ciblées pour les régler.

Les médiateurs et les spécialistes en matière de DDR devraient reconnaître l'importance du langage et faire preuve de souplesse et de sensibilité au contexte dans les termes utilisés. Le terme « réintégration » peut être perçu comme inapproprié, en particulier si les membres des groupes armés n'ont jamais quitté leur communauté. Des termes tels que « réhabilitation » ou « réincorporation » peuvent être envisagés à la place. De même, le terme « désarmement » peut avoir des connotations de reddition ou de confiscation des armes par un acteur plus puissant, et son utilisation peut empêcher les parties au conflit de faire avancer les négociations (voir aussi le module 4.10 des IDDRS sur le désarmement). Les spécialistes en matière de DDR et les médiateurs peuvent envisager d'utiliser des termes plus neutres, tels que « déposer les armes » ou « gestion transitoire des armes et des munitions ». De plus, l'utilisation d'activités et d'une terminologie de gestion transitoire des armes et des munitions peut préparer le terrain pour l'inclusion de dispositions de maîtrise des armements plus réalistes dans un accord de paix, alors que les garanties en matière de sécurité, de justice et d'intégration dans le secteur de la sécurité font défaut (voir aussi le module 4.11 des IDDRS sur la gestion transitoire des armes et des munitions). Les médiateurs et les autres acteurs qui soutiennent

le processus de médiation devraient avoir de solides connaissances en matière de DDR et de gestion des armes et des munitions ou avoir accès à une expertise qui peut les aider à concevoir des dispositions de DDR et de gestion des armes et des munitions appropriées et fondées sur des données probantes.

Dans le cadre d'un accord de paix global, on reporte souvent à plus tard les détails d'une grande partie des dispositions finales en matière de sécurité, dont les documents de stratégie, les descriptifs de programme et les budgets. Cependant, les accords de paix globaux devraient généralement établir que le processus de DDR aura lieu et définir les structures responsables de la mise en œuvre.

Si l'analyse contextuelle révèle que des dynamiques de conflit locales et nationales sont en jeu (voir section 5.1.4), les spécialistes en matière de DDR peuvent appuyer une approche de la médiation à plusieurs niveaux. Cette approche ne devrait pas être réactive et au cas par cas, mais faire partie d'une stratégie bien articulée reliant explicitement le local au national.

Des problèmes peuvent survenir si les personnes engagées dans les négociations ne sont pas bien informées sur le processus de DDR et s'engagent dans un processus inadapté ou irréaliste. Cela se produit généralement lorsque l'expertise en matière de DDR n'est pas disponible lors des négociations ou lorsque les organisations susceptibles de soutenir un processus de DDR ne sont pas consultées par les médiateurs ou les facilitateurs d'un processus de paix. Il importe donc de veiller à ce que des experts en DDR soient disponibles pour donner des conseils sur les accords de paix qui prévoient des dispositions en matière de DDR.

7.3.1 Médiation de paix et genre

Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier :

- a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits;
- b) D'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix ;
- c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire.

7.4 Appui du processus de DDR aux mesures de confiance

Dans les processus de DDR, on constate souvent un manque de confiance entre les signataires des accords de paix. L'expérience tirée des programmes de DDR montre qu'il existe deux tactiques courantes visant à retarder le processus : l'exagération du nombre de combattants pour accroître l'importance et le poids d'une partie dans les négociations de paix, et la rétention des combattants et

des armes jusqu'à ce que le processus de paix bénéficie d'une confiance accrue. Certains accords de paix ont lié les progrès en matière de DDR aux progrès accomplis sur le plan politique, afin de dissiper les craintes que le mouvement perde de son influence après son désarmement et que ses revendications politiques ne soient pas pleinement satisfaites.

Les mesures de confiance sont souvent utilisées pour réduire ou éliminer les causes de défiance et de tension pendant les négociations ou pour renforcer la confiance lorsqu'elle existe déjà. Certaines activités de DDR et certains outils connexes peuvent aussi être considérés comme des mesures de confiance et être mis en place à l'appui des négociations de paix. Par exemple, les programmes de lutte contre la violence locale peuvent aussi servir à désamorcer la violence pendant un cessez-le-feu préliminaire et à instaurer la confiance avant la signature d'un accord de paix global et le lancement d'un programme de DDR (voir aussi le module 2.30 des IDDRS sur la lutte contre la violence locale). En outre, les activités préalables au processus de DDR peuvent être utilisées pour tenter de réduire les tensions sur le terrain pendant les négociations.

Ces activités et la lutte contre la violence locale peuvent offrir aux combattants des alternatives à la guerre à un moment où les parties aux négociations peuvent voir l'accès à leurs sources de financement habituelles coupé ou interdit (par exemple, si un accord préliminaire les empêche de participer à l'exploitation des ressources, à la taxation ou à d'autres activités génératrices de revenus). Cependant, en l'absence d'un accord de paix global, le fait de prolonger la lutte contre la violence locale et les activités préalables au processus de DDR peut aussi devenir un mécanisme de soutien pour les groupes armés plutôt qu'une incitation à finaliser les négociations de paix. Ces activités devraient être envisagées avec prudence.

7.5 DDR et dispositions de sécurité (transitoires et finales)

La plupart des accords de paix globaux prévoient des dispositions de sécurité transitoires et finales. Les dispositions transitoires de sécurité sont généralement mises en place pour soutenir les programmes de DDR par l'instauration de structures de sécurité, souvent conjointement ou avec une tierce partie telle qu'une opération de paix des Nations Unies, qui peut assurer la sécurité avant que les structures définitives de sécurité post-conflit ne soient mises en place. Dans les situations où il est peu probable que des opérations de paix des Nations Unies soient mises en place après la signature d'un accord de paix global, des mécanismes de sécurité conjoints peuvent être mis en place dans le cadre de dispositions de sécurité transitoires et finales, en les assortissant (ou non) de différentes formes de vérification internationale. Il est aussi possible de mettre en place un mécanisme distinct dirigé soit par des communautés économiques régionales, soit par des acteurs bilatéraux acceptés par les parties au conflit. Les programmes de DDR font généralement partie des dispositions finales en matière de sécurité qui établissent, entre autres, ce qu'il adviendra des forces combattantes après le conflit.

7.5.1 Dispositions transitoires de sécurité

Les dispositions transitoires de sécurité varient en fonction du contexte, du niveau de confiance et de ce qui pourrait être acceptable pour les parties, différentes solutions étant possibles :

- Acteur(s) tiers acceptable(s) capable(s) de sécuriser le processus.
- Unités, patrouilles ou opérations conjointes auxquelles participent les parties au conflit, une tierce partie étant souvent présente (voir aussi le module 4.11 des IDDRS sur la gestion transitoire des armes et des munitions).
- Acteurs locaux de la sécurité, tels que la police de proximité, qui sont acceptés par les populations et les parties prenantes parce que considérés comme neutres et non comme une force venue de l'extérieur.
- Déploiement de la police nationale. En fonction de la situation, il est possible qu'un consentement préalable soit nécessaire pour toute opération menée dans une zone ou qu'une action doive être menée avec un acteur tiers.

Les structures transitoires de sécurité peuvent nécessiter que les parties jouent le rôle de prestataire de sécurité pendant une période de transition politique, et cela peut se faire avant ou en même temps que les programmes de DDR. Cette phase de transition est essentielle pour instaurer la confiance à un moment où les parties au conflit peuvent perdre leur capacité militaire et leur aptitude à se défendre. Cette période de transition permet aussi de progresser dans des domaines politiques, économiques ou sociaux parallèles. Cependant, il est souvent nécessaire de procéder le plus rapidement possible à la mise en place des dispositions finales en matière de sécurité et à la normalisation de la situation en matière de sécurité. Par conséquent, le processus de DDR peut avoir lieu pendant la phase de transition, de sorte qu'à la fin de celle-ci, les groupes armés aient été démobilisés. Cela peut signifier que le processus de DDR progresse avant d'autres parties du processus de paix, même si son succès est lié aux progrès réalisés dans ces autres domaines.

7.5.2 Dispositions finales en matière de sécurité

Les programmes de DDR sont généralement considérés comme faisant partie des clauses de l'accord de paix global relatives aux dispositions finales en matière de sécurité. Celles-ci visent à déterminer le statut final des signataires de l'accord de paix global au moyen du processus de DDR, de la réforme du secteur de la sécurité, de la restructuration des institutions de gouvernance de la sécurité et d'autres réformes connexes.

7.5.3 Vérification

Les mesures de vérification sont utilisées pour s'assurer que les parties respectent un accord. La vérification est généralement effectuée par des organismes inclusifs, neutres ou conjoints. Ces derniers comprennent souvent les parties et un acteur impartial (comme les Nations Unies ou des parties locales acceptables pour toutes les parties) qui peut aider à régler les désaccords. Les mécanismes de

vérification du désarmement peuvent être distincts des organes créés pour mettre en œuvre le processus de DDR (généralement une Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration) et peuvent aussi prendre en charge la vérification d'autres parties d'un processus de paix dans le cadre des missions ou en dehors de ce cadre.

8. Concevoir des processus de DDR tenant compte des aspects politiques

8.1 Reconnaître la dynamique politique du processus de DDR

Le processus de DDR ne devrait pas être considéré comme purement technique, mais comme un processus nécessitant un appui politique actif à tous les niveaux. Dans le cadre d'une mission, cela signifie également qu'il ne devrait pas être considéré comme l'apanage de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Les hauts responsables de la mission devraient lui accorder l'attention et le soutien qu'il mérite, car ils doivent se faire les champions politiques de tels processus. En dehors des missions, le processus de DDR relèvera de la responsabilité du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'équipe de pays des Nations Unies.

8.2 Outils liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

Un accord de paix est une condition préalable à un programme de DDR, mais ces programmes ne doivent pas toujours suivre les accords de paix. D'autres outils liés au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, tels que la lutte contre la violence locale, peuvent être plus appropriés, en particulier à la suite d'un accord de paix au niveau local ou même pendant un conflit ouvert (voir le module 2.30 des IDDRS sur la lutte contre la violence locale).

Les spécialistes en matière de DDR doivent évaluer les conséquences politiques éventuelles de leur soutien aux processus de DDR en cas de conflit ouvert. En particulier, les résultats escomptés de ces interventions devraient être clairs. Par exemple, l'objectif est-il de contribuer à la stabilisation au niveau local ou de rendre les bénéfices de la stabilité plus tangibles, peut-être au moyen d'un projet de lutte contre la violence locale par l'aide à la réintégration des personnes qui quittent les groupes armés actifs ? Ou l'objectif est-il de dynamiser un processus de paix au niveau national ? Dans ce dernier cas, une théorie du changement claire, décrivant la manière dont les interventions locales sont censées être transposées à plus grande échelle, est nécessaire.

8.3 Programmes de DDR

S'ils sont bien conçus, les programmes de DDR et les activités préalables connexes peuvent atténuer les craintes des parties concernant le démantèlement de leurs forces de combat et la perte de leur avantage politique et militaire. Les sensibilités politiques suivantes devraient être prises en compte :

8.3.1 Perspective politique

La remise d'armes d'une partie à une autre (par exemple, d'un groupe armé à un gouvernement) peut être inappropriée, car elle pourrait être perçue comme une reddition d'une partie à l'autre (voir aussi le module 4.10 des IDDRS sur le désarmement). Pour résoudre ce problème, les spécialistes en matière de DDR peuvent envisager :

- La remise des armes à un tiers neutre.
- La désignation de sites de désarmement et des personnes qui y sont présentes, qui devrait chercher à minimiser les perceptions négatives liées à la remise des armes. Ces sites peuvent aussi être placés sous le contrôle d'une partie neutre.

La démobilisation de certains éléments (blessés de guerre, anciens combattants, enfants soldats) de forces ou groupes armés peut constituer un signal fort de la volonté de ces mouvements d'aller vers la paix, tout en gardant intactes l'essentiel de leurs forces jusqu'à ce que les objectifs ou les critères politiques aient été atteints. Cette approche peut être controversée car, dans certains cas, elle permet aux parties au conflit de se débarrasser des membres les moins aptes au combat, ce qui leur permet de disposer de forces plus réduites mais plus efficaces.

8.3.2 Parité dans le désarmement et la démobilisation

Les dispositions relatives au désarmement ne sont pas toujours appliquées de manière égale à toutes les parties et, le plus souvent, les forces armées ne sont pas désarmées. Cela peut créer un déséquilibre dans le processus, une partie étant invitée à remettre plus d'armes que l'autre. Même le désarmement symbolique ou le contrôle (stockage sécurisé dans le cadre d'un processus supervisé) d'un certain nombre d'armes des forces armées peut contribuer à créer une perception de parité dans le processus. Il pourrait s'agir de contrôler le même nombre d'armes des forces armées que celles remises par les groupes armés.

De même, étant donné que l'on affirme souvent que les forces armées sont nécessaires pour protéger la nation et faire respecter l'état de droit, les processus de DDR peuvent ne démobiliser que l'opposition armée. Cela peut créer des problèmes de sécurité pour les groupes désarmés et démobilisés dont les adversaires conservent la capacité de recourir à la force, et des perceptions d'inégalité dans la manière dont les forces et groupes armés sont traités, une partie conservant emploi et salaire tandis que l'autre est démobilisée. Afin de créer un processus plus équitable, les médiateurs peuvent autoriser le cantonnement ou le baraquement d'un nombre de troupes gouvernementales équivalent au nombre de combattants des groupes armés qui sont cantonnés, désarmés et démobilisés. Ils peuvent aussi faire pression pour que certains membres des forces armées soient démobilisés afin de permettre l'intégration des membres des groupes armés d'opposition dans l'armée nationale.

8.3.3 Liens avec d'autres aspects du processus de paix

Les groupes armés d'opposition peuvent être réticents à démobiliser leurs troupes et à démanteler leurs structures de commandement avant d'avoir reçu des éléments tangibles indiquant que les aspects politiques d'un accord seront appliqués. Cela peut prendre du temps et il peut être nécessaire d'envisager des mesures visant à garder les troupes sous commandement et contrôle, à les nourrir et à les payer dans l'intervalle, comme par exemple :

- le cantonnement prolongé (il ne devrait pas être illimité et une date de fin raisonnable devrait être fixée, même s'il faut la renégocier ultérieurement);
- l'association de la démobilisation à l'application de critères de référence en matière de politique et à la transformation des groupes armés en partis politiques;
- des activités préalables au processus de DDR;
- la proposition d'autres possibilités telles que des brigades de travail qui conservent le commandement et le contrôle des groupes mais les réorientent vers des activités plus constructives.

Ces activités doivent être évaluées en fonction de la capacité de l'organisation à contrôler ses troupes et peuvent être controversées car elles conservent des structures de commandement et de contrôle qui peuvent faciliter la remobilisation.

Les aspirations politiques des commandants de niveau intermédiaire et supérieur devraient être prises en compte lors de l'élaboration des solutions en matière de démobilisation. L'appui aux acteurs politiques est une question sensible qui peut avoir des répercussions importantes sur la neutralité perçue des Nations Unies, de sorte que les décisions à ce sujet devraient être prises au plus haut niveau. En cas d'accord, le soutien dans ce domaine peut nécessiter la mise en relation avec d'autres organisations susceptibles d'apporter leur aide. De même, la réintégration dans la vie civile pourrait être élargie pour inclure une composante politique pour les participants aux programmes de DDR. Il pourrait s'agir d'éducation civique et d'efforts visant à mettre en place des plateformes politiques, y compris des partis politiques. Ces activités sortent du cadre des processus de DDR mais les spécialistes du domaine pourraient développer des partenariats avec des acteurs déjà actifs dans ce domaine. Ces derniers pourraient élaborer des projets visant à aider les membres de groupes armés qui entrent en politique à se préparer à leur nouveau rôle.

Enfin, lorsque l'aide à la réintégration est proposée aux ex-combattants, aux personnes anciennement associées à des forces et groupes armés et aux membres de la communauté, il peut y avoir des tentatives, motivées par des considérations politiques, d'influencer le choix de ces personnes de bénéficier de l'aide à la réintégration ou d'opter pour d'autres solutions. Les parties au conflit peuvent pousser leurs membres à faire des choix qui font passer leur ancienne force ou groupe armé avant les possibilités de réintégration de la personne. Ils peuvent pousser les cadres à se porter candidats à des fonctions politiques, encourager l'intégration dans les services de sécurité afin de construire une base de pouvoir au sein de ces forces, ou opter pour une aide à la réintégration en espèces, une partie de la somme étant utilisée pour soutenir des activités politiques. La notion de choix individuel devrait donc être encouragée afin de contrer les tentatives de cooptation de la réintégration à des fins politiques.

8.3.4 Élections et transformation des groupes armés

Outre la signature d'un accord de paix, les élections sont souvent considérées comme un symbole marquant la fin de la transition du conflit à la paix. Pour qu'elle soit vraiment représentative et offre une autre façon de contester le pouvoir, la politique doit être démilitarisée (« faire de la politique sans armes » ou « passer des balles aux bulletins (de vote) ») et transformer les groupes armés en partis politiques viables qui s'affrontent dans l'arène politique. C'est aussi via les partis politiques que les citoyens, y compris les ex-combattants, peuvent participer à la politique et à l'élaboration des politiques, car les partis leur offrent une structure de participation politique et un moyen de faire entendre leur voix. Tous les groupes armés ne peuvent pas devenir des partis politiques viables. Dans ce cas, on peut rechercher des alternatives telles que la création d'une organisation de la société civile visant à faire avancer la cause du groupe. Toutefois, si la transformation des groupes armés en partis politiques fait partie du processus de règlement du conflit, reflété dans un accord de paix, les Nations Unies devraient apporter leur soutien à cette fin.

Le processus de DDR peut affecter la tenue ou influencer le résultat des élections de plusieurs manières :

- Les forces armées et les groupes qui exercent leur pouvoir par les armes et la menace de la violence peuvent influencer la façon dont les gens votent, ce qui a des répercussions sur la nature libre et équitable des élections.
- Les « partis » politiques hybrides qui sont armés et capables d'organiser la violence conservent la possibilité de contester les résultats électoraux par la force.
- Les groupes armés n'ont peut-être pas eu le temps ni l'espace nécessaires pour se transformer en acteurs politiques. Ils peuvent se sentir lésés s'ils ne sont pas en mesure de participer pleinement au processus et revenir à la violence, car c'est leur façon habituelle de défier les institutions ou d'exprimer leurs griefs.
- Dans les groupes armés, les femmes peuvent être exclues ou marginalisées au fil de l'attribution des rôles de leadership et des places dans les rangs politiques.

Il y a souvent des pressions pour que le processus de DDR ait lieu avant les élections. Cela peut faire partie de l'enchaînement d'un processus de paix (signature d'un accord, programme de DDR, élections) et, dans certains cas, l'achèvement du processus de DDR peut être une condition préalable à la tenue des élections. Des retards dans la conduite du processus de DDR peuvent affecter le calendrier des élections, ou des élections planifiées trop tôt peuvent précipiter le processus de DDR, ce qui peut compromettre la crédibilité du processus de paix dans son ensemble. Inversement, il peut être difficile de reporter les élections jusqu'à ce que le processus de DDR soit achevé, en particulier compte tenu de la longue durée de ces processus, et dans les cas où de nombreux combattants doivent encore être démobilisés ou si des mouvements non signataires encore actifs deviennent des fauteurs de troubles. C'est pourquoi les spécialistes du domaine devraient réfléchir à l'enchaînement du processus de DDR et des élections et reconnaître que l'interaction entre les deux aura des répercussions.

Annexe A : Abréviations

DDR

désarmement, démobilisation et réintégration

Annexe B : Typologie des groupes armés

Туре	Objectif/Raisons de la lutte	Effet
Politique	Imposer ou protéger un système ou un parti politique	 Plus susceptible d'avoir une idéologie politique forte Prêt à participer à un système politique Plus susceptible d'avoir des liens avec une plateforme politique existante
Économique	Une redistribution ou une accumulation des richesses	 La redistribution des richesses est susceptible de s'accompagner d'une base idéologique solide et de convictions qui pourraient être mises en avant sur le plan politique Accumulation de richesses (comportement potentiellement intéressé et prédateur) Susceptible d'être moins préoccupé par l'idéologie et par la manière dont la richesse est obtenue Pourrait être convaincu de participer à la vie politique (en le soudoyant ?) mais il ne disposera probablement pas d'une véritable plateforme politique et ne sera pas capable d'attirer une base politique
Social	Apporter des changements dans les statuts, les rôles ou les rapports de force sociaux (sans oublier l'indépendance)	 Pourrait accepter de remettre en cause l'ordre social sur le plan politique s'il estime que le système politique lui permet de le faire de manière équitable
Motivation liée à la sécurité	Chercher à protéger une communauté ou un groupe d'une menace réelle ou perçue	 Les objectifs politiques, une fois que la menace sécuritaire s'est estompée, peuvent être limités, voire inexistants Sa capacité d'élargir son attrait politique risque d'être limitée
Culturel ou spirituel	Protéger ou imposer des valeurs, des idées ou des principes	■ En fonction de ses idées, valeurs ou principes, il peut refuser de participer à un système politique existant et chercher à imposer ses propres systèmes de gouvernance
Matériel	Protéger les ressources naturelles	 Probablement centré sur une seule problématique Susceptible d'avoir un attrait local, mais un soutien réduit au-delà
Opportuniste	Chercher à tirer parti d'une situation	Soutien politique probablement inexistant

pour atteindre l'un des objectifs précédemment cités
--

Notes

¹ Des indications sur la manière dont la désignation de groupes et d'individus terroristes par le Conseil de sécurité influence particulièrement la dimension politique des processus de DDR seront élaborées ultérieurement.